



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Anita GUIBERTEAU

tél : 05 46 27 44 41

anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

**Commission de suivi de site
Société SIMAFEX
Marans**

Compte-rendu de la réunion
du mardi 12 mars 2024 à 14 h 30
salle Wiltzer — Préfecture

Liste des participants

Collège « Administration de l'État » :

M. CAYRON	Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime
M. TAVEL	Chef de l'unité bi-départementale 17/79 de la DREAL
M. PASCAUD	Inspecteur du site Simafex - UD 17/79 DREAL
Mme COUTY	Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL
Mme BRUN	Chargée d'études – DDTM 17
Mme DESSERT	Bureau de la planification et de la défense civile – Direction des sécurités à la Préfecture

Collège « Élus des Collectivités territoriales ou EPCI » :

M. BODIN	Conseiller communautaire - CDC Aunis Atlantique
M. MARCHAL	Conseiller municipal - Mairie de Marans

Collège « Riverains ou associations » :

M. DEBOISE	Association Nature Environnement 17
M. RENOUX	Association UFC Que Choisir
M. PAGEAUD	Riverain

Collège « Exploitants » :

M. le Directeur Général de la société SIMAFEX
M. le Responsable HSE de la société SIMAFEX
M. le Technicien HSE

Collège « Salariés » :

M. D. B	Membre de la CSSCT de Simafex
M. N. F	Membre du CSE de Simafex

Collège « Personnalités qualifiées » :

Capitaine COUSSEAU Chef de service Risques industriels et DECI - SDIS 17

Était également présente :

Mme GUIBERTEAU Responsable du pôle ICPE - Bureau de l'environnement – Préfecture

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site du 27 février 2023 ;
- Modification de la composition du bureau suite au renouvellement des membres de la commission ;
- Présentation du bilan 2023 de l'inspection des installations classées ;
- Présentation du bilan de l'année 2023 de la société Simafex en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement ;
- Point sur l'accompagnement PPRT ;
- Questions diverses.

14 H 30 – Début de la réunion

M. le Président salue l'assemblée, se présente et ouvre la séance par le premier sujet à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site du 27 février 2023

M. le Président demande aux membres de la commission s'ils ont des modifications ou remarques à apporter au compte-rendu de la précédente séance.

En l'absence de remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 - Modification de la composition du bureau suite au renouvellement des membres de la commission

Mme GUIBERTEAU indique, qu'à la suite du renouvellement de la Commission, son bureau doit aussi être renouvelé. Celui-ci est composé d'un président et d'un représentant par collège.

Après concertation, la composition suivante a été arrêtée :

- Président : Monsieur le Préfet ou son représentant ;
- La DREAL pour le collège « État » ;
- M. BODIN pour le collège « Élus des collectivités territoriales ou EPCI » ;
- M. DEBOISE pour le collège « Riverains ou associations » ;
- M. le Directeur Général de la société SIMAFEX pour le collège « Exploitants » ;
- M. D.B. pour le collège « Salariés ».

3 - Présentation du bilan 2023 de l'inspection des installations classées

M. PASCAUD procède à la présentation du bilan.

M. DEBOISE s'enquiert de la révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Mme DESSERT répond que cette révision est en cours de réalisation.

M. le Responsable HSE de Simafex répond que l'entreprise Simafex intervient dans la fabrication de chimie fine pharmaceutique nécessitant l'utilisation de produits dangereux, notamment des solvants. Le risque majeur du site est le risque d'incendie ou d'explosion. En outre, l'utilisation ponctuelle de produits réactifs constitue un risque corrosif et toxique.

M. DEBOISE s'interroge sur un risque de radioactivité.

M. le Responsable HSE de Simafex atteste que la société Simafex n'utilise aucun produit radioactif sur le site.

M. DEBOISE souhaite savoir s'il existe un risque de contamination pour les salariés.

M. le Directeur général de Simafex répond par la négative.

M. RENOUX demande si des produits dangereux peuvent être stockés à proximité des habitations.

M. le Responsable HSE de Simafex explique que la société réalise une étude de dangers complémentaire et confidentielle garantissant la sûreté des habitations.

Mme COUTY ajoute que des dispositions supplémentaires ont été prises en 2023 afin de limiter le temps de fuite à 30 minutes maximum afin d'éviter tout dépassement de la zone de sûreté.

4 - Présentation du bilan de l'année 2023 de la société Simafex

M. le Directeur général de Simafex procède à la présentation de l'entreprise Simafex.

Il indique que le site, créé en 1959 et racheté par le groupe Guerbet en 1989, a été rénové totalement en 6 ans (partie industrielle et création d'un bâtiment administratif).

Il souligne que le site est équipé d'une station d'épuration composée d'un étage biologique permettant de diminuer la charge organique des rejets industriels ainsi que d'un étage chimique depuis 2014 qui permet d'épurer la charge organique dure. Cette installation permet à l'entreprise d'émettre des rejets dans le milieu naturel en conformité avec l'arrêté préfectoral.

M. PAGEAUD s'interroge sur l'utilisation des lagunes observables depuis l'extérieur du site.

M. le Directeur général de Simafex indique que ces sept bassins se remplissent avec l'eau pluviale.

M. le Responsable HSE de Simafex ajoute que ces lagunes peuvent être utilisées en secours en cas de dysfonctionnement de la station d'épuration. Une partie des volumes stockés dans ces bassins est retraitée dans la station d'épuration du site afin d'effacer les traces de charges organiques historiquement envoyées dans ces lagunes.

M. RENOUX s'enquiert des quantités d'eau utilisées pour la production.

M. le Responsable HSE de Simafex répond que la consommation d'eau s'élève à environ 65 000 m³ provenant du réseau public. L'entreprise dispose d'un pompage dans un étang interne utilisable uniquement en cas d'incendie.

M. RENOUX demande si l'eau pluviale des lagunes pourrait être utilisée pour la fabrication des produits de Simafex.

M. le Responsable HSE de Simafex explique que cette solution n'est pas envisageable, car la production pharmaceutique nécessite une eau très pure. L'entreprise doit purifier l'eau du réseau public avant utilisation.

DEBOISE souhaite connaître la provenance des odeurs nauséabondes émises au début de l'année 2023.

M. le Responsable HSE de Simafex explique qu'il s'agissait d'une molécule ayant accéléré la décomposition des matières dans un bassin de la station d'épuration du site. Les effets ont été ressentis une semaine.

M. le Président s'enquiert de la nature de l'accident de travail survenu sur le site en 2023.

M. le Responsable HSE de Simafex répond qu'il s'agissait d'une contracture musculaire, consécutive à la manipulation d'un fût en plastique vide, ayant engendré quelques jours d'arrêt de travail.

M. DEBOISE s'interroge sur le nombre de paramètres suivis pour les rejets des effluents.

M. le Responsable HSE de Simafex déclare qu'une vingtaine de paramètres sont surveillés. En outre, des contrôles supplémentaires sont effectués en interne à d'autres étapes du processus.

M. DEBOISE demande si les produits dangereux sont traités en externe.

M. le Responsable HSE de Simafex confirme que ce type de déchet est géré par des prestataires extérieurs. Une partie des déchets dangereux est revalorisée.

M. DEBOISE souhaite connaître le tonnage de déchets enfouis.

M. le Responsable HSE de Simafex indique que 166 tonnes de boues humides issues de la station d'épuration ont été enfouies en 2023 par une filière spécialisée. Le contenu de ces boues ne permet pas de les utiliser en épandage agricole en raison notamment d'une teneur en sel trop élevée.

5 - Point sur l'accompagnement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

M. PASCAUD procède à la présentation du point sur l'accompagnement PPRT.

Mme COUTY rappelle que sur les quatre habitations concernées par les travaux obligatoires de renforcement, seuls deux propriétaires ont donné leur accord. Le dispositif est désormais clos. Cela signifie que les propriétaires n'ayant pas donné leur accord jusqu'à présent peuvent encore bénéficier des aides financières, mais pas du dispositif d'accompagnement.

M. RENOUX demande si la surface des zones à risque pourrait être étendue à l'avenir compte tenu du développement souhaité de la société Simafex.

M. le Responsable HSE de Simafex répond par la négative. Actuellement, l'État ne permet pas l'agrandissement de ces zones.

Mme COUTY ajoute que la démarche première incombant à l'industriel est la réduction du risque dès la source et de le contenir à l'intérieur de son site.

M. le Responsable HSE de SIMAFEX précise que l'objectif est de maîtriser rapidement la situation en cas d'incident.

M. DEBOISE souhaite savoir si des tests sont régulièrement réalisés avec les riverains.

Mme COUTY explique que des exercices-cadre sont effectués avec les services de l'état concernés sans déploiement de dispositifs sur le terrain. Des exercices sont aussi effectués sur site avec les mêmes services de l'état et au cours desquels la population concernée est invitée à mettre en place les dispositifs demandés dans le PPI (évacuation et regroupement dans les points de rassemblements identifiés ou confinement).

M. le Responsable HSE de Simafex précise qu'un exercice avec les pompiers a eu lieu en 2022 ainsi qu'un déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI) en mai 2022.

Mme DESSERT ajoute que la révision du PPI s'accompagne généralement d'un exercice pour tester le plan.

Enfin, Mme COUTY indique que des tests inopinés sont également réalisés en dehors des heures de travail classiques dans le cadre de la mise en œuvre du POI.

6 - Questions diverses

Ce point n'appelle aucune remarque.

16 H 00 – Clôture de la réunion

La Rochelle, le - 4 JUIN 2024

Le Président



Emmanuel CAYRON

